

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 13, point 8. de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de l'Environnement nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N° **3/20/0220** relative à **la modification d'autorisation d'exploitation pour émetteur d'ondes électromagnétiques du réseau de téléphonie mobile POST Luxembourg à Erpeldange-sur-Sûre**, 57, Porte des Ardennes, introduit par la société **Post Luxembourg**.

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre certifie par la présente que l'avis ci-avant sera publié pendant 15 jours à partir du 9 décembre 2020 au tableau d'affichage à Erpeldange-sur-Sûre.

Erpeldange-sur-Sûre, le 9 décembre 2020.

Le Bourgmestre,

Le secrétaire,

